

Recension : *À quoi sert le Conseil de sécurité des Nations unies*
Jocelyn Coulon, 2020, Montréal (Québec) : Presses de l'Université de Montréal, 64 pages

Le Conseil de sécurité des Nations unies représente l'organe exécutif de cette organisation internationale. Selon la Charte de l'ONU, il détient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale et dispose de certains pouvoirs spécifiques tels que l'établissement de sanctions internationales et l'intervention militaire. Bien qu'il soit conçu comme un organe doté de compétences de nature essentiellement exécutive, il semble parfois détenir tous les pouvoirs confondus : exécutif, judiciaire et législatif. Par cette confusion des genres, le Conseil de sécurité, formé de ses cinq membres permanents – les États-Unis, la Chine, la Russie, la France et le Royaume-Uni – demeure une entité décisionnelle mondiale qui se trouve au cœur d'un perpétuel débat.

C'est d'abord en octroyant le droit de veto à certains de ses membres que cet important organe onusien s'est lancé dans une grande polémique, sans quoi pourtant les États-Unis n'auraient guère participé et l'organisation n'aurait jamais vu le jour. De plus, en raison des nombreux désaccords au sein même du Conseil, l'organisation mondiale est de sorte paralysée à tous coups. Sans compter que les quelques dictatures qui forment ce groupe restreint ne seraient pas aptes à promouvoir la démocratie et les droits de la personne (Boniface, 2020). Enfin, son pouvoir étant d'une portée très large, cela inquiète de toute évidence les autres « États membres des Nations unies qui exigent une réforme pour que le Conseil de sécurité soit plus représentatif de la communauté internationale » (p. 6).

Jocelyn Coulon est chercheur au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), ancien conseiller du ministre des Affaires étrangères Stéphane Dion et ancien membre du groupe des conseillers en politique étrangère de Justin Trudeau. Il est spécialiste des questions de guerre et de paix. Les Nations unies font partie de ses champs d'expertise. Le plus récent ouvrage de Coulon propose donc d'examiner successivement les nombreuses fonctions du controversé Conseil de sécurité de l'ONU. À travers ce petit essai, il répond alors à plusieurs questions : Quels est vraiment son rôle, ses pouvoirs et son fonctionnement ? Pourquoi certains membres de l'ONU veulent-ils y être élus pour deux ans à un siège non permanent ? Quelles sont ses principales activités, entre le recours à la force et la désignation du secrétaire général ? Qui sont les Casques bleus et que font-ils ? Et pourquoi le débat entourant la réforme du Conseil s'éternise-t-il ? L'auteur avance que l'instance principale de l'ONU agit de manière efficace en dépit de nombreuses embûches face aux différentes zones de non-intervention, comme les identifie Coulon, qui correspondent à la sphère d'influence de chaque membre permanent (p. 57).

La publication de cet essai introductif coïncide avec l'échec du Canada à obtenir de nouveau un siège non-permanent au Conseil de sécurité (Vastel, 2020). Coulon aborde précisément les raisons pour lesquelles un pays profite à être élu pour une période de deux ans à ce poste. En effet, l'auteur exprime avec éloquence les mécanismes du Conseil de sécurité et il permet dès lors aux lectrices et lecteurs d'être outillé.e.s de manière à former le fondement d'un éventuel verdict quant à l'efficience de cet important organe des relations internationales.

On devine chez Coulon une certaine bienveillance à l'égard de la réussite du Conseil de sécurité. Il souligne des succès considérables parmi les nombreuses opérations de maintien de la paix, depuis la toute première datant de 1948. Il rappelle d'ailleurs qu'elles représentent l'une des activités principales de l'ONU. Certes, plusieurs ne seraient point du même avis en soulevant l'inadéquation des membres permanents à répondre et à résoudre les conflits mondiaux, ainsi que leur besoin de garder obstinément le contrôle sur la quasi-totalité des prises de décisions.

Il omet aussi d'aborder le débat quant aux visées néolibérales des institutions telles que l'Organisation des Nations unies, comprenant évidemment le Conseil de sécurité ainsi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Certains y voient là une controverse : le développement imposé par l'Occident remettrait en cause la légitimité, les objectifs ainsi que les procédures d'intervention de ces organisations.

Néanmoins, comme le rappelle Coulon à la fin de l'ouvrage, « l'Organisation des Nations unies représente ce que les États veulent bien faire. Ce sont eux qui portent la responsabilité de sa paralysie ou de son activisme, de sa bonne réputation ou de son discrédit. Ce sont donc eux qui peuvent trouver les clés pour que les États membres des Nations unies gardent confiance dans l'organisation et dans l'efficacité de ses organes, dont le Conseil » (p. 51-52).

Après tout, il s'agit d'un ouvrage fort utile en tant qu'introduction au système onusien tant pour les étudiants de premier cycle que pour le grand public. Il s'avère également utile pour comprendre l'intérêt que porte le Canada à obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité. L'auteur réalise une analyse succincte du rôle de l'organe le plus important des Nations unies sur la scène internationale. Cependant, celle-ci demeure limitée. À dire vrai, la démarche descriptive de Coulon confère à l'essai une portée explicative restreinte. Soulignons aussi l'absence d'une perspective critique quant au Conseil de sécurité. En somme, l'ouvrage est fort intéressant et utile, mais ne présente qu'un seul point de vue.

Marie-Philippe Guérin
Université de Sherbrooke
Marie-Philippe.Guerin@Usherbroke.ca

Références

Boniface, P. (2020). *50 idées reçues sur l'état du monde*. Malakoff, France: Armand Colin.

Vastel, M. 2020. Le Canada rate « son retour » à l'ONU. *Le Devoir*, 18 juin. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/580982/le-canada-n-a-pas-eu-de-siege-au-conseil-de-securite-de-l-onu>